DE L'ETAT PRESENT

D'IRLANDE

ET DES AVANTAGES

Qu'y peuvent trouver les Protestans François :

EN UNE

LETTRE

D'UN DES

CHAPELAINS

DE MONSEIGNEUR

Le Duc d'Ormond

VICEROI D'IRLANDE;

A un de ses Amis en Angleterre.

IMPRIME'

A *Dublin* chez *Benjamin Tooke* et *Jean Crooke*, Imprimeurs du Roy, 1681.

PAR COMMANDEMENT DE SON EXCELLENCE

Monſieur,

L'Amitié que je vous ay vouée ne me permet pas de me taire, qua vous m'ordonnez de parler. Et puis que vous avez envie de ſav quel Païs c'eſt que l'Irlande, et de quelle maniere les Proteſtans France, qui ſe ſauvent de la Perſecution, dont vous étes ſi heureuſem échapé, ſont ici receus ; il eſt juſte de vous ſatisfaire : mais à cette c dition que vous me permettrez de paſſer les bornes ordinaires de lettres ; pour vous donner ſeulement une idée generale des cho que je ne pourrois vous déduire en détail, ſans faire un volume tier.

Je vous avouë, Monſieur, que je n'ay pas ſi tôt connu l'Irlande j'ay été ſurpris de voir nos François courir les Mers, pour ſe cherc des Etabliſſemens parmi les Indiens, et les Sauvages de l'Amériq quand ils ont ſi prés d'eux un ſi bon Pais, où le Gouvernement e excellent, et les Loix ſi douces ; et où il eſt ſi facile de s'établir av tageuſement. Sur tout, depuis que la violente Perſécution, que l'on en France aux Proteſtans, les oblige à fuïr d'un lieu en l'autre, ſ l'Ordre de leur Sauveur ; je ſuis extrémement étonné d'en voir ſi chercher des Retraites dans ce Royaume, qui eſt le plus proche de C qui ſont les plus perſecutez ; où ils peuvent vivre dans une ſi gra Liberté, et s'aſſeurer d'étre d'autant plus favorablement, receus, q y eſt ſenſiblement touché de leurs maux. Je dis ſi peu ; puis qu'il a encore qu'environ deux cens perſonnes, qui ſont arrivées depuis où ſix ſemaines. Et je n'en puis attribuër la cauſe qu'à l'ignora où ils ſont, de la bonté de ce Païs, et des Avantages qu'ils y peu trouver.

Je ſay bien que ce Païs paſſe pour ſauvage et barbare ; et je ſay tel auſſi. Mais, Monſieur, il n'eſt pas ſi deſert qu'on ſe le figure quoy qu'il ne ſoit pas auſſi peuplé qu'il ſeroit à ſouhaiter, il n'y a p tant point de Terres, mémes les plus incultes, qui ne ſoient baillé ferme. Tellement qu'il n'y a point ici de Terres Inconnuës, ni de velles Découvertes à faire. Cependant il eſt d'une étenduë ſi vaſt le Terroir en eſt ſi bon qu'il peut aiſément recevoir, et maintenir fois plus d'Habitans, qu'il n'y en a. C'eſt la ſeule choſe qui y man tant pour y établir toutes ſortes de Manufactures, que pour y m

cultiver les Terres, qui demeurent en friche, ou faute d'Habitans, ou par l'extréme fainéantiſe des Naturels.

Ces Terres qui y ſont à un bas prix, ſont pourtant bonnes et fertiles; es unes plus, les autres moins, comme en tout autre Païs; et elles ont propres aux pâturages, et à toute ſorte de labeur : le Païs étant ort diverſifié d'agreables Vallées, de Montagnes, de Bois, de Plaines, le Prairies, de Marêts, de Lacs, et de quantité de belles Rivieres; et yant dans ſes entrailles des Mines de Fer, et de Plomb; et des Carieres de Pierres propres à bâtir, et mémes de Marbre.

La Situation en eſt avantageuſe, et tout à fait commode pour le Commerce : cette Iſle ayant quantité de bons Ports pour les plus grands Vaiſſeaux, pluſieurs grandes Rivieres navigeables, et toutes les Mers uvertes, tant pour le Nort, que pour l'Angleterre, la France, l'Eſpagne, t les Indes; comme il ſe peut voir par la Carte.

Le Climat en eſt ſi tempéré qu'il n'y fait jamais ni trop de Chaud, ni op de Froid; et que le Bétail y eſt toute l'année dans les Pâturages. t en verité le Bétail, la Volaille, les Bêtes fauves, toute ſorte de Gibier, Poiſon de Mer, de Lac, et de Riviere; les Coquillages, et toutes les ioſes néceſſaires pour la Vie, y ſont dans une abondance ſi merveilaſe que l'on peut dire, non ſeulement dans un ſens figuré; mais auſſi ellement, et ſans flaterie, que c'eſt ici une Terre découlante de Lait, de Miel. Et ſi je vous marquois le prix de toutes ces choſes, comme es ſe vendent dans le Païs (à Dublin elles ſont plus chéres, quoy-elles y ſoient preſque toûjours à un prix modéré); je m'aſſeure que us en ſeriés tout ſurpris : et il fût le voir, pour le croire.

Dailleurs il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y ait que des Irlandois, et on y vive parmi des Sauvages. Ce Païs (au dire de ceux qui le conſſent de plus long-tems) eſt ſi changé depuis vint ans, et il change ement tous les jours qu'on diroit que c'en eſt un autre. Et quoy qu'il it, comme par tout ailleurs, des Gens ruſtres et des Brutaux; je ne pas qu'on y ſoit moins civiliſé qu'ailleurs. Il y a quantité d'Anglois, 'Ecoſſois; des Cantons, et des Villes mémes, où ils ne veulent point frir d'Irlandois parmi eux. Et ces Irlandois, quoy que nombreux, on en excepte quelques Perſonnes conſidérables par leur Qualité, ou leur Bien; ne ſont la plûpart que des miſérables, qui vivent dans lâcheté honteuſe, et dans une pareſſe étrange.

Au

Au reſte. la Religion Proteſtante y a la Juſtice, le Pouvoir, et toute l'Authorité en main; ſoutenue d'une bonne Armée de dix mille hommes, répanduë dans tout le Païs en diverſes Garniſons, et compoſée de Soldats Proteſtans : Leurs Officiers, Ceux de Juſtice, et de Police, les Magiſtrats, et les Gouverneurs le ſont auſſi. Et je ne ſâche point de Païs, ou l'on vive plus en repos, et plus à ſon aiſe.

Joignez à tout cela, Monſieur, la douceur des Loix, et l'excellence du Gouvernement ſous lequel on vit ici ſous le meilleur des Rois, qui qui ne ſe propoſe de gouverner que par des Loix ſi douces, et qui eſt d'autant plus parfaitement un de ces Dieux, et de ces Enfans du Souverain, dont parle l'Ecriture; qu'étant vrayment Monarque, il ne peut étre Tyran. Ajoûtez encore la véritable Liberté, et la Propriété de Biens dont joüit ici le Sujet; ſans étre expoſé à ſe voir accablé de Taxes et d'Impôts, ou mangé de Gens de Guerre: Ceux cy ne logeant point chez le Bourgeois; mais ſeulement dans les lieux Publics, comme les Tavernes, et les Cabarets à biere : Et n'y ayant pour tous Impôts et Taxes (je ne parle pas des Droits de la Doüane) que les Dixmes à la Campagne, et les Taxes des Maiſons dans les Villes, pour l'entretien des Miniſtres; et une petite Taxe pour le maintien des Pauvres de chaque Paroiſſe; Vint cinq ſous par an dûs au Roy pour chaque Cheminée, et quelques ſous pour chaque Acre de terre, ſans autre Taille, ni Gabelle.

Si vous voulez connoître plus particulierement l'Irlande, ſoûfrez, Monſieur, que je vous renvoye à l'Hiſtoire Naturelle d'Irlande traduite de l'Anglois de Gérard Boate. Car en voila, ce me ſemble, aſſez ici; pour vous faire avouër que ce Royaume peut bien étre aux Pauvres Perſécutez une Retraite aiſée, et un Aſyle favorable contre les atteintes de l'oppreſſion : et vous en allez, ſans doute, étre pleinement convaincu par la maniere, dont on les y reçoit.

Sa Majeſté Britannique ayant fait publier en faveur deſdits Proteſtans Sa Déclaration du 28 du mois d'Aouſt dernier; par laquelle Elle les reçoit d'une façon ſi royale, ſi pieuſe, et ſi charitable pour Ses Sujets, les traitte comme Ceux qui ont eu le bonheur de naître dans Ses Royaume, et leur ottroye pluſieurs Priviléges et Immunittez Monſeigneur le Duc D'Ormond nôtre Viceroi, dont la Piété et le Zéle pour la Religion Proteſtante, la Bonté et la Généroſité pour Ceux de la Nation Francoiſe ſont ſi connuës, n'a pas manqué d'imiter

ur

un ſi Grand Exemple. Et comme l'etabliſſement de l'Egliſe Françoiſe de Dublin eſt une preuve ſolide et parlante de ſon Excellente Charité, dont elle eſt l'Ouvrage : auſſi puis je dire que les Aſſeurances de ſa Protection, et les Encouragemens qu'il a fait donner de ſa Part aux Pauvres oppreſſez, dans ce tems de Perſecution, ſont des argumens auſſi ſincéres que convainquans de la tendre compaſſion qu'il a pour eux. Car enfin, Monſieur, ces Aſſeurances n'ont pas été vaines, et elles ſont maintenant ſuivies des effets réels de Ses charitables Soins.

A peine quelques Proteſtans François arriverent-ils en cette Ville, le 9. de Novembre dernier, que Son Excellence en fut informée par un de Ses Chapelains François, à qui elle commanda d'avoir grand ſoin d'eux, et de s'enquerir éxactement de leur état, et de leurs néceſſitez : Et elle luy fit donner en méme tems une ſomme de ſes propres Deniers, pour diſtribuër à Ceux qui en auroient le plus de beſoin.

Son Excellence étant particulierement informée de leur nombre, et de leur condition ; auſſi bien que de la condition, et du nombre de Ceux qui arriverent le 10. du méme mois ; et le Conſeil d'Etat et Privé étant aſſemblé, et ſuivant avec ardeur et empreſſement les mouvemens de la Piété et du Zéle de Son Excellence ; Il y fut réſolu que tous les Conſeillers d'Etat feroient ſans delai une Contribution charitable pour le ſecours deſdits Proteſtans. Et il fut auſſi ordonné qu'une Lettre ſeroit inceſſamment écrite au Milord Maire de cette Ville ; pour luy recommander le ſoin deſdits Proteſtans, et de faire faire une Collecte dans toute la Ville par des Perſonnes de probité et d'honneur, et de la maniere que vous pouvez voir dans l'Imprimé que je vous en envoye. Où vous remarquerez aiſément deux choſes : L'une que le Conſeil Privé a Subdélégué des Seigneurs dudit Conſeil, avec quelques autres Perſonnes ; pour conſiderer, éxaminer, et ordonner tout ce qui ſera néceſſaire tant pour l'Aſſiſtance, que pour l'Etabliſſement dedits Proteſtans ; ſelon les informations qui leur en doivent étre données par des Perſonnes députées pour cela. L'autre choſe eſt que le Milord Maire, et l'Aſſemblée de Ville ont accordé ſans frais ni charges, la Franchiſe de cette Ville, et la Maitriſe dans les Corps des Metiers aux Proteſtans, qui perſécutez pour la Religion ſont déja arrivez, ou qui viendront d'ici à cinq ans, pour s'établir en cette Ville ; en leur ottroyant auſſi durant leſdites cinq années, exemtion de toutes les Taxes et ſubſides de Ville,

que

que les Bourgeois ſont, ou peuvent être obligez de payer en conſéquence de leur Franchiſe.

Les Seigneurs Subdéleguéz s'étant aſſemblez, et ayant recommandé audit Milord Maire la Collecte dans toute la Ville, elle ſe fait, et avec ſuccez : chacun contribuant volontairement pour une ſi bonne oeuvre. Et comme ils ont auſſi trouvé à propos d'en faire faire Une Genérale par tout le Royaume, afin d'avoir un fonds ſuffiſant, et prêt pour ſecourir les Proteſtans, qui ſe réfugieront dans ce Païs, elle a été ordonnée par Monſeigneur le Viceroi et le Conſeil. Leſdits Seigneurs Subdéleguez ont encore réſolu pluſieurs choſes en faveur deſdits Proteſtans; comme d'avoir une Maiſon toute prête, et fournie des choſes néceſſaires pour leur Réception; afin qu'à leur arrivée ils ayent un Logis tout préparé, juſques à ce qu'ils ſoient autrement pourvûs, ou établis: et de prendre grand ſoin de leur Subſiſtance, et de leur Etabliſſement ; ſoit en leur fourniſſant des Outils pour leur Travail ou Métier, ſoit en leur donnant une Aſſiſtance conforme à leur Condition. Et leſdits Seigneurs s'aſſemblans pour ce ſujet une fois la ſemaine, ne faut il pas avouër, Monſieur, qu'on ne ſe peut mieux prendre à encourager, et à ſecourir ces Pauvres Affligez.

Mais ce ne ſont pas ſeulement les Seigneurs du Conſeil, qui ſont animez de ce bon zéle ; Les autres Seigneurs le ſont auſſi : et pour obliger leſdits Proteſtans à s'établir dans leurs Terres, ils leur donnent pluſieurs encouragemens, ſoit par les Gratifications, ou par les Avances qu'ils leur font. Il ſeroit peut-eſtre trop ennuieux de vous les dire par le menu. Je dirai ſeulement que les Peuples, imitent en cela leurs Supérieurs, et les Nobles: chacun s'empreſſant de prendre les Enfans deſdits Proteſtans, pour leur apprendre quelque Métier, ou pour les employer à quelque autre choſe, et leur faire du bien. Tellement que Ceux qui ſont arrivez, et qui avoient beſoin d'étre pourvûs, le ſont déja pour la plus grande partie : et je m'aſſeure que le reſte ne tardera guére à l'étre, de la façon dont on s'y prend.

C'en eſt aſſez pour aujourd'huy, Monſieur ; et je ne manquerai pas de vous mander ce qui ſe fera dans la ſuite de cette affaire, ſi vôtre curioſité le déſire. J'ajoûterai ſeulement ces deux mots à l'égard du Droit de Naturalité, que je ne fais point de doute, dans la diſpoſition charitable où ſont les Eſprits, qu'il ne ſoit accordé aux dits Proteſtans,

à peu

à peu ou point de frais, par le prémier Parlement d'Irlande, ou d'Angleterre. Et Monſeigneur le Viceroi a déclaré qu'en attendant; Il leur ottroyera, autant que beſoin ſera, des Lettres Patentes de Franc Dénizon, comme on les appelle; qui donnent, à peu prés, les mémes Libertés et Priviléges, dont joüiſſent les Naturels.

Adieu, Monſieur; ſouvenez-vous toûjours bien que je ſuis tres-ſincérement,

Vôtre, &c.

A Dublin le 15 Decembre, 1681.

ANIMADVERSIONS UPON THE French King's DECLARATION AGAINST The Protestants.

Given at Versailles *the* 17*th of* June 1681. *and Registred in Parliament the* 8*th of* July *following.*

Translated out of French.

LONDON,

Printed for *John Smith* in *Great Queen-Street*, Bookseller. 1681.

à peu ou point de frais, par le prémier Parlement d'Irlande, ou d'Angleterre. Et Monſeigneur le Viceroi a déclaré qu'en attendant; Il leur ottroyera, autant que beſoin ſera, des Lettres Patentes de Franc Dénizon, comme on les appelle; qui donnent, à peu prés, les mémes Libertés et Priviléges, dont joüiſſent les Naturels.

Adieu, Monſieur; ſouvenez-vous toûjours bien que je ſuis tres-ſincérement,

Vôtre, &c.

A Dublin le 15 Decembre, 1681.